



Plantons et préservons les haies en Picardie maritime



Le Pacte Haie est une initiative nationale visant à préserver, restaurer et valoriser les haies bocagères. Les haies jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la protection des sols, la régulation de l'eau et la capture du carbone. Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime est l'opérateur local en Picardie maritime.

Que permet le Pacte Haie ?



1 Plantation

Aide financière

Montant forfaitaire d'aide :

80% du montant HT

Dépenses éligibles :

- > **Travaux préparatoires au chantier de plantation** : préparation du sol, piquetage, création d'un talus, mise en place d'une bande enherbée, mise en défens de la zone par clôture, paillage biodégradable ;
- > **Travaux liés à la plantation** : achat et mise en place des plants, tuteurage et protections
- > **Travaux d'entretien sur les haies et arbres implantés** : taille de formation, regarnissage, etc., pour une durée maximale de 3 saisons de végétation post-plantation.

IMPORTANT : ces travaux peuvent être réalisés par l'agriculteur et rémunérés selon le barème national en vigueur

Accompagnement technique

Le Parc naturel régional vous accompagne pour la définition technique du projet, conseils sur l'achat des plants et matériel, plantation et suivi de chantier, ...
Une première vague de dépôt de dossiers d'aide aura lieu en mai 2025.



2 Gestion

Gérer durablement une haie permet de conserver toutes ses **fonctionnalités** : brise-vent, lutte contre l'érosion, accueil de la biodiversité, ... Une bonne gestion permet aussi de **réduire les coûts d'entretien**.

Le Parc vous accompagne à différents niveaux : des simples conseils liés à l'entretien à la mise en place d'un pré-audit label Haie, label de référence pour la gestion durable des haies.



3 Valorisation

Pour une **meilleure valorisation**, structurons des **filères locales** ! Bois énergie, litière plaquette, bois d'œuvre, ... Les valorisations économiques de la haie sont multiples !

Dès 2025, le Parc et ses partenaires identifieront et accompagneront les acteurs motivés pour structurer des filières dédiées à la valorisation du bois bocager.

L'objectif : créer un **débouché économique viable et concret à court terme**.

Pour qui ?

Pour la plantation : Les PME actives dans la production agricole primaire comprenant : les agriculteurs (personnes physiques et morales), les lycées agricoles, les groupements d'agriculteurs de type GIEE ou CUMA, les collectivités,

Pour la gestion et valorisation : tous les propriétaires et/ou gestionnaires de haies agricoles

Intéressé pour planter, gérer ou valoriser
vos haies ? Contactez-nous !



Clara Rougier

c.rougier@baiedesomme3vallees.fr

07 87 64 41 81

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime

Créé en 2020, le Parc naturel régional regroupe 135 communes de Picardie maritime. Il a pour but de préserver l'intégrité des richesses naturelles du territoire, promouvoir ses savoir-faire et son héritage culturel et, surtout, assurer son développement économique et social.